

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 19 mai 1967.

N° 298

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 5 avril 1966, dont voici la teneur:

«J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qu'ont eus les représentants de nos deux gouvernements au sujet d'une modification à la Convention relative aux pêcheries des Grands Lacs, entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signée à Washington le 10 septembre 1954, et pourvoyant à la nomination, par chacune des parties contractantes, d'un nouveau membre à la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

«De ces entretiens, le gouvernement canadien conclut que la Convention précitée sera modifiée par la substitution du mot «quatre» au mot «trois» dans la deuxième phrase de l'alinéa 1 de l'article II.

«J'ai aussi l'honneur de proposer que, sur confirmation de l'entente précitée de la part du gouvernement des États-Unis, cette note et la réponse de votre Excellence constituent, entre nos deux gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de la réponse de votre Excellence.»

J'ai l'honneur de confirmer l'entente précitée, au nom de mon gouvernement. En conséquence, votre note et cette réponse constituent, entre nos deux gouvernements, un accord qui entre en vigueur aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

L'honorable Paul Martin,
Secrétaire d'État, aux Affaires Extérieures,
Ottawa.